

En application de l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, le Département publie chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes concernés par ces rémunérations.

Siren	Dénomination de l'employeur	Année	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2023	1 319 136 €	2	8	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2022	1 273 260 €	1	9	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2021	1 228 386 €	3	7	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2020	1 255 659 €	4	6	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2019	1 237 160 €	4	6	120
229 200 506	Conseil départemental des Hauts-de-Seine	2018	1 224 655 €	4	6	120